

POLITIQUE Les emprunts toxiques de la Métro font réagir le "Collectif pour un audit citoyen de la dette publique"

Les conseils du "Cac" aux élus de la Métro



On trouve dans le "Collectif pour un audit citoyen de la dette publique" des représentants d'associations comme Attac, CADTM, etc. Mais aussi un élu (de Grenoble et de la Métro), en l'occurrence Gilles Kuntz (3^e à partir de la gauche), là au titre des Alternatifs. Et qui précise : « La Ville de Grenoble a peu d'emprunts toxiques car à l'époque, il y avait un bon directeur des finances et une élue, Annie Deschamps, qui refusait ces contrats ». Le DL

En ces temps de crise ou un euro est un euro, tous les conseils gratuits sont bons à prendre... Et c'est donc volontiers que le "Collectif pour un audit citoyen de la dette publique" (Cac), après avoir ausculté l'endettement de la Métro, fait des suggestions à ses élus.

« Sur les 365 millions d'euros (M€) d'emprunts contractés par la Métro, 77 M€ (21 %) peuvent être qualifiés de toxiques. Et cela parce que dans les années 2000, la Métro a eu recours à des emprunts "exotiques", basés sur le taux de change euro/franc suisse, ou la différence entre les taux de change euro/dollar et euro/franc suisse. Ainsi, depuis la crise de 2008, ces taux s'envolent, passant par exemple de 3,70 % à 12 %. Et les intérêts d'emprunts de la Métro sont passés de 9,4 M€ en 2009 à 12,2 M€ en 2011 », explique

Daniel Planes au nom du Cac.

Conséquence : « Sur ces 12 M€ d'intérêts annuels, il y a 5 M€ de swap et 2 M€ d'intérêts toxiques, soit 7 M€ que la Métro aurait pu économiser. C'est vraiment ça qui nous fait réagir ». M. Planes, membre d'Attac, qui sait de quoi il parle pour être retraité du Trésor public, précise d'ailleurs : « Moi-même, quand je lis certains de ces contrats d'emprunts, j'ai parfois du mal à comprendre ». Alors, pour l'élu lambda qui voit défiler ça en conseil communautaire ou en commission des finances, on ne vous dit même pas...

"La Métro doit aller en justice"

Et maintenant, quand on a dit ça ? « On demande aux élus de la Métro d'instaurer un moratoire dans le remboursement, afin de ne pas verser les intérêts. Et d'avoir recours à la justi-

ce, puisque des collectivités comme Sassenage, Saint-Étienne et le conseil général de Seine-Saint-Denis (à majorité socialiste) y ont obtenu des décisions favorables. La Métro doit engager un recours contre Dexia et devrait gagner, car le "TEG" (taux effectif global) n'est pas indiqué sur ses contrats toxiques, conclut Daniel Planes. Et comme le conseil de la Métro a autorisé son président à ester en justice, ce serait bien qu'il le fasse effectivement ».

On aura peut-être un début de réponse ou de débat ce vendredi, où les élus de la Métro, parmi une soixantaine de délibérations, se pencheront sur le compte administratif 2012 et prendront avec grand intérêt connaissance d'une "note d'information sur une opération de sécurisation de dette".

Vincent PAULUS